

NOUVEAU : Période d'inscription pour la « Vente de garage » sur le terrain de l'Édifice municipal

Dans le cadre de la Fête des voisins, la Municipalité organise une vente de garage pour les résidents **le samedi 3 juin de 9 h à 16 h** sur le terrain de l'Édifice municipal situé au 395, chemin des Sables Est. Une table de 8 pieds sera fournie sans frais. Remis au lendemain en cas de pluie. **Pour réserver votre table, inscrivez-vous d'ici le 28 avril** par courriel à agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com ou par téléphone au 418 856-3192.

Un inventaire créé pour le patrimoine bâti de la MRC de Kamouraska

La MRC de Kamouraska a procédé à l'inventaire de son patrimoine bâti sur son territoire qui peut désormais être consulté en vous rendant au :

<https://mrckamouraska.com/services/amenagement-du-territoire/mise-en-valeur-du-patrimoine/>.

La révision de la Loi sur le patrimoine culturel a amené de nouvelles responsabilités aux municipalités et MRC, dont l'obligation de se doter, avant avril 2026, d'un inventaire du patrimoine bâti pour les bâtiments construits avant 1940 et qui ont une valeur patrimoniale.

La MRC de Kamouraska invite les citoyens qui auraient des modifications à apporter à une propriété de l'inventaire à lui en faire part en communiquant avec madame Jeanne Maguire au jmaguire@mrckamouraska.com

Nouvelle exposition à La Pocatière

Le comité d'exposition de La Pocatière est heureux de vous inviter au vernissage de « Artefact » par Sarah Poirier de Ste-Madeleine. Il est prévu pour **le mercredi 12 avril de 17 h à 19 h à la Mosaïque – Bibliothèque au 900, 6^e Avenue à La Pocatière.**

L'artiste multidisciplinaire Sarah Poirier nous présentera une exposition de photographies qui nous sortira de notre zone de confort. Après les beautés rurales du club photo Kamloop, **Sarah Poirier nous fera découvrir les paysages abandonnés de la zone d'exclusion de Tchernobyl.**

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont les suivantes: les mardis et les mercredis de 13 h à 16 h 30, les jeudis de 16 h à 20 h et les samedis de 10 h à midi. Pour ne rien manquer de nos activités, vous pouvez aimer la page Facebook de la salle d'exposition de La Pocatière ou visiter le site Internet de Ville La Pocatière.

Au plaisir de vous voir sur place !

Source : Manuelle Mainguy et Hélène Desjardins, pour le Comité d'exposition

Consultation en ligne

Le Conseil national des aînés a lancé une [consultation en ligne](#) pour recueillir différents avis au sujet des moyens de mieux soutenir davantage les personnes souhaitant vieillir chez elles et dans leur communauté le plus longtemps possible. **Faites connaître votre avis! Participez à la consultation en remplissant ce [sondage en ligne](#) avant le 14 avril 2023. Si vous préférez répondre au sondage sur papier et l'envoyer par la poste, vous pouvez demander une version imprimable en écrivant à l'adresse NC-SENIORS-AINES-GD@hrsdcc.rhdcc.gc.ca.**



**SOIRÉE HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES
DU MILIEU POCATOIS**

**Vendredi 21 avril 2023
Centre Bombardier**

19 h - Ouverture des portes
20 h - Début de l'animation
20 h 30 - Spectacle de Band Accord

**BÉNÉVOLONS
À L'UNISSON!**

INSCRIPTION AVANT LE 19 AVRIL
418 856-3394, POSTE 1102
OU 418 856-3192

La Pocatière
Sainte-Anne de-la-Pocatière

MESSAGE IMPORTANT du Service intermunicipal de sécurité incendie (SISI)

Le SISI débute sa campagne 2023 d'AUTO-INSPECTION en sécurité incendie **auprès des citoyens des routes Hudon-Roussel, Martineau, 230 et des rues Ouellet et Rodolphe.** À cet effet, les citoyens concernés recevront bientôt une lettre du service incendie les invitant à remplir un formulaire en ligne qui viendra attester de la conformité de leur résidence en matière de sécurité incendie. Cet exercice **TRÈS IMPORTANT** doit être effectué pour rencontrer les exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Vous pouvez consulter le Règlement sur la prévention des incendies en vous rendant au : <https://www.ste-anne-de-la-pocatiere.com/wp-content/uploads/2021/01/362-concernant-la-prevention-incendie.pdf>

Pour toute information vous pouvez communiquer avec le département de prévention des incendies au 418 856-3394, poste 4303. C'est avec plaisir qu'ils vous aideront. Merci de votre collaboration!

Garages temporaires (abri d'auto d'hiver)

En vertu du Règlement de zonage # 164, article 4.2.2.1 au paragraphe 6, les garages temporaires (abri d'auto d'hiver) **ne sont autorisés qu'entre le 15 octobre d'une année et le premier mai de l'année suivante.** Une tournée d'inspection sera faite par l'inspecteur municipal après le 1^{er} mai 2023. Toute infraction au présent règlement rend le contrevenant passible d'une amende d'au moins cent (100 \$) dollars et les frais, s'il y a lieu. Il n'y aura pas d'autre avis.



11 AVRIL - 18 NOVEMBRE

MARDI AU SAMEDI
8 h 00 à 16 h 00

Pour informations :

 www.co-eco.org
 1 888 856-5552



Relais pour la vie de La Pocatière

Le Relais pour la vie de La Pocatière revient en force le **10 juin prochain** et le comité organisateur est prêt à tout donner pour revivre un événement rassembleur et unique pour tout l'Est du Québec. Cette année, La Pocatière se positionne comme chef de file pour offrir un événement phare qui touchera un plus vaste territoire, allant de **Montmagny jusqu'à la Gaspésie!** Plusieurs de nos participants ont des familles, des amis et des collègues de travail qui résident sur ce grand territoire.

Pour assurer à nouveau ce succès, nous aimerions solliciter votre participation afin que vous puissiez appuyer le Relais pour la vie de la manière qui vous convient le mieux :

- Faire la promotion du Relais pour la vie;
- Créer une équipe;
- Faire un don d'entreprise;
- Offrir un code promotionnel pour défrayer le don minimum de participation;
- Faire un don jumelé;
- Suivre et interagir avec nous sur la page Facebook de notre événement :

<https://www.facebook.com/relaispourelavielapocatiere>.

Pour toute question, n'hésitez pas à entrer en communication avec nous.

Le comité organisateur du Relais pour la vie de La Pocatière

Règles du cellulaire au volant

En principe, il est interdit d'utiliser un cellulaire en conduisant. Par contre, vous pouvez utiliser un dispositif mains libres qui permet de vous servir de certaines des fonctions de votre téléphone sans avoir à le manipuler. Si votre système mains libres requiert des écouteurs, vous pouvez en porter, mais sur une seule oreille.

Vous pouvez aussi utiliser votre cellulaire ou tout autre dispositif de communication, mais à certaines conditions :

- Le dispositif doit être installé sur un support fixé à l'auto;
- L'écran ne doit pas vous empêcher de conduire ou de voir la route;
- L'appareil doit afficher uniquement les informations pertinentes à la conduite;
- Vous devez pouvoir le consulter et le faire fonctionner sans que ça gêne votre conduite.

En cas où vous vous faites prendre en infraction, la police peut vous remettre un constat d'infraction. Vous vous exposez à une amende entre 300 \$ et 600 \$, plus les frais. De plus, 5 points d'inaptitude pourraient être inscrits à votre dossier de conduite. En cas de récidive, le policier peut aussi suspendre votre permis de conduire sur le champ.

Pour éviter les points d'inaptitude et les amendes, il faut être complètement stationné de façon légale pour utiliser son cellulaire. Si vous êtes arrêté à un feu rouge, pris dans le trafic ou dans une file au service au volant, cela reste interdit.

Message de Alphée Pelletier, ancien conseiller municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Le 22 avril 2023 à 14h00, en la Cathédrale de Ste-Anne de La Pocatière, Monseigneur Pierre Goudreault, présidera à mon ordination au diaconat permanent* en union avec mon épouse Cécile, mes enfants et petits-enfants.

Je vous invite tous et toutes avec votre famille à venir partager avec nous cette grâce que le Seigneur m'accorde pour son Église et notre communauté. Si je peux répondre à cet appel, c'est bien certain grâce aux rencontres vécues avec vous tous, tant au niveau socio-culturel, politique municipale, religieux, professionnel (agriculteur, syndical ou coopératif).

Après mon ordination, vous êtes invités à l'arrière de la cathédrale pour un léger goûter et une rencontre fraternelle!

Merci de vos encouragements et de vos prières,
Alphée Pelletier

**Le diaconat permanent a été créé dès le début de l'Église. Un diacre permanent est ordonné, c'est-à-dire qu'il est signe particulier du Christ serviteur et d'une Église servante auprès de chacun et chacune d'entre nous. C'est donc une vocation (un choix de vie), un appel du Seigneur à se mettre à son service en étant serviteur de ses frères et sœurs.*

Message aux citoyens propriétaires de poules urbaines et de petits élevages d'oiseaux

On assiste présentement à une recrudescence de la grippe aviaire au Québec. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) rappelle à tous les propriétaires d'oiseaux d'élevage de respecter le [Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs](#) afin de prévenir les contacts entre la volaille et les oiseaux sauvages. Le MAPAQ rappelle que le risque pour la population générale est faible, car les cas de grippe aviaire chez l'humain sont rares et surviennent généralement lors de contact étroit avec des oiseaux infectés.

Tous les propriétaires de volaille ont la responsabilité de protéger leurs oiseaux et la santé du cheptel québécois. Consultez la page internet Quebec.ca/Grippeaviaire pour plus d'information.

Période de renouvellement du supplément de revenu garanti pour les aînés.

Chaque année, un grand nombre de prestataires qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) voient leurs prestations interrompues en juillet parce qu'ils n'ont pas produit leur déclaration de revenus. Afin de réduire au minimum ces interruptions, nous invitons les clients à produire leur déclaration de revenus par voie électronique auprès de l'Agence du revenu du Canada, avant le 30 avril, ou à remplir un formulaire de renouvellement du SRG (ISP3026) disponible sur le site internet de Service Canada.

Pour obtenir de l'information ou de l'aide, les clients et les membres de leur famille peuvent nous contacter de la façon suivante :

- En ligne, sur le site internet de Service Canada;
- Par téléphone, au numéro sans frais 1-800-277-9915;
- En personne, dans un Centre Service Canada (CSC) près de chez vous.

Séance du Conseil municipal de mai 2023

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le **lundi 1^{er} mai 2023 à 20 h** à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est. Bienvenue à tous!

Rosaire Ouellet, maire